

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée des élèves aura lieu :

Lundi 4 septembre à 9 h 45 pour les élèves de 6^e,
y compris les 6^e du dispositif Ulis. Fin des cours à
16 h 30.

Mardi 5 septembre :

- . à 9 h 30 pour les 5^e et les élèves du dispositif ULIS
- . à 9 h 45 pour les 4^e
- . à 10 h 00 pour les 3^e.

Le premier jour, il n'est pas utile d'apporter toutes les fournitures : un **cahier de brouillon** est nécessaire, ainsi que le **cartable** (Distribution de l'agenda – Cahier de liaison)



HORAIRES DE COURS

Voici les horaires du collège pour l'année 2023/2024.

Dans la mesure du possible, nous privilégierons le démarrage des cours à 8 h 50, surtout en classe de 6^e et 5^e, mais les emplois du temps étant en cours de constitution, il ne pourront vous être donnés qu'à la rentrée.

Lundi, mardi, jeudi,
vendredi :

Matin :

8 h à 8 h 50 *

8 h 50 à 9 h 40

9 h 45 à 10 h 35

10 h 35 à 10 h 50 : pause

10 h 50 à 11 h 40

11 h 45 à 12 h 35 **

Après-midi,

13 h 45 à 14 h 35

14 h 35 à 15 h 30

15 h 30 à 15 h 40 : pause

15 h 40 à 16 h 30

* *selon l'emploi du temps.*

** *Les externes pourront quitter le collège*

à

11 h 40, si autorisation écrite.

Mercredi :

Matin :

8 h 05 à 8 h 55*

9 h 00 à 9 h 50

9 h 50 à 10 h 10 : pause

10 h 10 à 11 h

11 h 05 à 11 h 55.

ACCUEIL DES FAMILLES

Heures d'ouverture du secrétariat : 8 h 00 - 12 h 00 et 12 h 45 - 17 h 00 sauf le mercredi.

La direction et les coordinateurs de niveaux sont à la disposition des parents, sur rendez-vous.

Le professeur principal reste l'interlocuteur privilégié des familles, mais les autres professeurs sont également disponibles pour vous rencontrer. (N'hésitez pas à nous faire part au plus tôt de vos doutes ou questionnements).

PHOTOS INDIVIDUELLES ET DE CLASSES

Des photos individuelles et de classe seront faites courant septembre. Les familles pourront acheter les photos de groupe et / ou les photos individuelles (celles-ci ne sont pas utilisables pour les cartes d'identité).

Par ailleurs, certains clichés seront pris pendant l'année à usage interne ou pour les besoins de communication du collège (plaquette, album-souvenir, film de présentation + site internet, page Facebook...)

Les parents ne souhaitant pas que leur enfant soit photographié individuellement doivent en avvertir l'établissement (document Autorisations joint).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le service de cars de la communauté d'agglomération de Morlaix dépose les enfants aux abords du lycée Notre Dame du Mur Le Porsmeur. Il existe deux arrêts possibles en fonction de votre ville de départ.

Dans les deux cas, vos enfants pourront entrer directement sur le site afin de ne pas se mettre en danger en circulant sur la rue :

- Du Pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Morlaix, les enfants descendront les marches devant le lycée pour entrer sur le site par le porche, rue du Dr Prouff, et accéderont au collège St Augustin en remontant l'allée des Tilleuls, située entre le lycée et le collège.
- De la rue du Pouffanc, devant le lycée Notre Dame du Mur – Le Porsmeur, les enfants rentreront par le portillon qui les conduit au collège par le chemin intérieur.

Une surveillance sera assurée à ces deux entrées, matin et soir.

Les cartes de bus sont à demander à Linéotim [02 98 88 82 82](tel:0298888282) ou www.lineotim.com pour Morlaix et son agglomération.

Pour les élèves qui utilisent le train ou le car SNCF, les inscriptions se font en ligne <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>. La demande d'abonnement est à faire à la gare de Morlaix.

ASSURANCE

Au collège, les élèves bénéficient tous d'une assurance "individuelle accidents" couvrant les risques encourus par l'enfant de son propre fait, ainsi que d'une assistance en cas de voyage. Cette assurance scolaire, contractée par le collège auprès de la mutuelle St Christophe, ne remplace pas la responsabilité civile obligatoire pour le chef de famille. Elle ne couvre donc pas les dommages causés à autrui.

BOURSES DE COLLEGE

Une circulaire informant des modalités d'attribution des bourses vous sera transmise à la rentrée. En complément, le conseil départemental a annoncé la mise en place d'une aide supplémentaire pour les élèves boursiers **demi-pensionnaires**. Pour le moment, nous n'avons pas d'autres informations.

ETUDES

Le matin, une étude surveillée accueille les élèves qui arrivent avant leur 1^{er} cours. (L'accueil des élèves est assuré sur la cour dès 7 h 30.)

Ils doivent aussi obligatoirement s'y rendre dans les cas suivants : permanence, absence d'un professeur.

Le soir, une étude fonctionne jusqu'à 18 h 15 les lundis, mardis et jeudis, et jusqu'à 18h00 les vendredis. Elle est facturée forfaitairement 50 € par trimestre quels que soient la durée et le nombre de jours d'inscription.

L'étude se déroule dans l'espace multimedia. L'utilisation des ordinateurs y est possible si besoin.

FOURNITURES, LIVRES SCOLAIRES

La liste de fournitures est jointe à cette circulaire. **Eviter d'acheter du matériel luxueux ou superflu.**

Un agenda – cahier de liaison sera distribué à chaque élève, de la 6^e à la 3^e à la rentrée. Il n'est donc pas nécessaire d'en acheter un.

NUMERIQUE

« Ecole directe » est notre système administratif de stockage et d'échange de données.

Vous recevrez courant juillet vos codes via votre adresse mail personnelle. Ecole Directe permet de suivre la scolarité de vos enfants (suivi des notes, de devoirs, les absences, circulaires...).

Attention ! Vos enfants ont un espace différent du vôtre. Ils n'accéderont qu'à leur compte, alors que vous pourrez, sur votre espace, accéder aux comptes de tous vos enfants scolarisés dans l'ECAM.

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Pour tous les niveaux, une réunion d'informations aura lieu en début d'année.

En classe de 6^e et 3^e, une réunion parents/professeurs est organisée en novembre afin de faire le point sur le trimestre écoulé.

En classe de 5^e et 4^e, la rencontre parents professeurs aura lieu vers les mois de janvier-février.

Tous les enseignants se tiennent à votre disposition à tout moment pour vous rencontrer. Vous pouvez convenir de la date et de l'heure par le biais du cahier de liaison.

FICHE MEDICALE SCOLAIRE

En cas d'inaptitude au sport, un certificat médical est obligatoire indiquant le caractère total ou partiel de cette inaptitude ainsi que la durée de sa validité.

ABSENCE - RETARD

Si l'absence est prévisible, il faut présenter auparavant **une demande écrite** à la direction.
Si l'absence est imprévisible, il faut **avertir l'école** dès que possible, et au plus tard le jour même. Il est possible de téléphoner à partir de 8 h.

Le motif de l'absence doit être porté sur l'agenda-cahier de liaison au retour de l'élève. Au-delà d'une semaine d'absence, le certificat médical est obligatoire.

En cas de retard, les parents signent l'agenda-cahier de liaison en donnant le motif du retard s'il est connu par eux.

Nous vous rappelons que l'assiduité scolaire est obligatoire et que les séjours de vacances en période scolaire ne constituent pas un motif valable d'absence.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement se trouve dans l'agenda – cahier de liaison. Les parents doivent en prendre connaissance et le signer dès la rentrée.

Il n'y a pas de possibilité de sortie de l'école en cours de journée et spécialement à l'heure du déjeuner pour les élèves inscrits au self.

TELEPHONE PORTABLE

L'utilisation des téléphones portables **est interdite** dans l'enceinte de l'établissement (cf. règlement).

En cas d'urgence, les élèves ne doivent pas hésiter à demander à téléphoner depuis le bureau de la Vie Scolaire.

OBJETS PERDUS

L'école ne peut être tenue pour responsable des objets perdus. Deux précautions très importantes : marquer les affaires, ne pas se munir d'objets de valeur ou de sommes d'argent.

Les objets perdus sont à réclamer au bureau de la Vie Scolaire. De nombreux objets trouvés ne sont jamais réclamés, ce qui est bien regrettable.

Il est encore possible de récupérer les vêtements, sacs de sports, chaussures... perdus cette année. Ceux-ci seront donnés à une association caritative après la rentrée.

FERMETURE DU COLLEGE

Les services administratifs de l'établissement seront fermés du jeudi 13 juillet au jeudi 24 août.

Ces informations ainsi que les circulaires de rentrée sont consultables sur le site du collège : www.ecmorlaix.fr

CALENDRIER OFFICIEL DES VACANCES SCOLAIRES 2023 - 2024

TOUSSAINT : du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre au matin
NOEL : du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier au matin
HIVER : du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars au matin
PRINTEMPS : du vendredi 19 avril après la classe au lundi 6 mai au matin
ETE : le vendredi 5 juillet après la classe